



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 21277

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les subventions attribuées aux associations par son ministère. En 2011, selon le « jaune budgétaire » intitulé « Effort financier de l'État en faveur des associations » établi en application des dispositions de l'article 186 de la loi de finances pour 2009, son ministère a attribué 57 383 556 euros de subventions à des associations. Il lui demande de lui indiquer les principaux bénéficiaires de ces subventions et de lui détailler les actions effectivement engagées.

Texte de la réponse

L'ensemble des subventions allouées par l'État aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901 est effectivement répertorié annuellement dans l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Effort financier en faveur des associations », appelée aussi « jaune associatif », auquel l'auteur de la question se réfère. Cette annexe jaune, disponible en ligne sur le site internet « budget. gouv. fr », retrace la liste exhaustive des associations bénéficiaires des subventions versées au cours de l'année qui précède sa publication, ainsi que le montant et l'objet de chaque subvention.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21277

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2980

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3872